

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/595 /MTF.DGTFP.DFP/22023

Portant intégration et nomination de Monsieur PANAOU Valentin, dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Eaux et Forêts) ;

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ESAS :

(/u la Constitution du 11 juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2007/ET du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, des Services Techniques ;
(/u le décret n° 62/130/MTF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A1 ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article 3, paragraphe 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 79/706 du 30.12.79 modifiant la composition des Membres du Conseil des Ministres ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur PANGO Valentin, né vers 1954 à Holle, titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Eaux et Forêts, obtenu à l'Université de Pinar-Del-Rio de la Havane (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire indice 710.

ARTICLE 2.- : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Culture des Arts et des Sports, chargé de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3.- : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZAVILLE, le 19 Décembre 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture,
des Arts et des Sports, chargé
de la Recherche Scientifique,

Jean-Baptiste TALI-LOUTARD.-

- Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

- Henri LOPES.-

Le Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux,

- Tamba TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS :

JORPC..... 1
DGTFP/DFF..... 3
D.B..... 3
D.C.F..... 1
B.G.F..... 1
MCAS/RS..... 2
DGRS..... 2
Intéressé 1
Dossier 3
SGCM/BC..... 2